
BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 septembre 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Robert CLERC
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 5 ^{ème} délibération
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Pouvoir de Eudes BOUVIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
CONJUX	Claude SAVIGNAC
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
MOTZ	Olivier BERTHET
SAINT OURS	Christian REBELLE
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Régis DORMOY	Directeur général de CGLE
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 septembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 25 votants (4 pouvoirs).

TOURISME

Réaménagement de la plage de Conjux : demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que la plage de Conjux a été transférée à Grand Lac le 1^{er} janvier 2019. En 2018, la commune a engagé un projet de réaménagement ambitieux concernant ce secteur.

Le programme d'aménagement de la plage concerne principalement le remodelage des espaces paysagers, la rénovation du poste de secours et sanitaires, la création d'un snack et des parkings attenants ainsi que la mise en œuvre d'un dépôt bus et d'une zone de containers semi-enterrés. Le SDES est également partie prenante du projet pour l'enfouissement des réseaux.

Le montant des travaux pris en charge par Grand Lac dans l'exercice de sa compétence de gestion des plages est estimé à 342 406 € HT. Le projet est réalisé en groupement de commande avec la commune, il comporte trois parties distinctes : la plage, le port et l'espace arrière de la plage.

Monsieur le Président indique que ce projet est éligible à une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre de l'avenant du Contrat Ambition Région (CAR).

Le Contrat Ambition Région mêle des projets d'investissements touristiques, des projets de structures sociales, d'aménagement du territoire (co-voiturage) et des projets de rénovation du patrimoine. Celui-ci a été voté par la Commission Permanente (CP) de la région en Septembre 2017, pour une période de 3 ans. Un avenant a été voté par le conseil communautaire de Grand Lac le 21 février 2019 et a été soumis à l'approbation de la Région. L'enveloppe globale de la subvention CAR réservée au profit de Grand Lac est inchangée et s'élève à 1 299 860 €.

Le projet d'aménagement de la plage de Conjux est inclus dans les projets pouvant être financés au titre du CAR. Le dispositif de la Région CAR est susceptible de financer l'aménagement à hauteur de 125 000 € soit 37 % du montant du projet HT pris en charge par Grand Lac.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le président à demander une subvention dans le cadre du CAR auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise au Bureau du 7 mars 2019, le montant du projet était un montant prévisionnel, les marchés des trois premiers lots étant attribués, la Région demande une délibération portant le coût actualisé du projet.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 147-08.

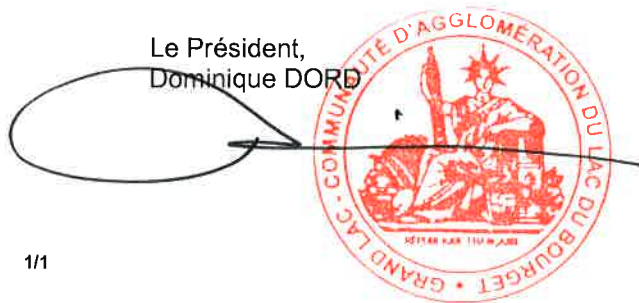
Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du projet CAR auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le réaménagement de la plage de Conjux,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 12 septembre 2019

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 20
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,
Dominique DORD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Tourisme - Demande de subvention CAR - Plage de Conjux

Date de transmission de l'acte : 16/09/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 16/09/2019

Numéro de l'acte : d2971 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190912-d2971-DE

Date de décision : 12/09/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions